

# COMMUNE DE RAINVILLERS

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : [mairie-rainvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie-rainvillers@wanadoo.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur LEFEVRE Laurent, Maire.

Présents : MM. DURAND Benjamin, GIRARD Jacques, Adjoint ; MM. NOUVIAN Stéphane, NOBLESSE Thomas, COUVEZ Philippe.

Absents : Mme HINARD Julie, MM. BRICONGNE Philippe, Mmes CARON Stéphanie, STAELENS Mélanie, ADEMI Morgane, MM. RYCKEBOER Noël, QUENTIN Sébastien, QUILLES Stéphane, Mme GUILLEMANT Solen.

Pouvoirs : Mme HINARD Julie à M. DURAND Benjamin, Mme CARON Stéphanie à M. NOBLESSE Thomas.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 septembre 2023**
- 2. Exercice budgétaire 2023 : décision modificative n° 1**
- 3. Création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial non-permanent pour un accroissement saisonnier d'activité (ALSH)**
- 4. Vente d'une coupe de bois**
- 5. Aménagement des rues du Long du Bois, de la Poste et de la Gare : demandes de subventions de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise**
- 6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable pour l'exercice 2022**
- 7. Rapport d'activités du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)**
- 8. Présentation d'un programme d'actions et de travaux liés à la sécurité routière et à l'aménagement de voirie.**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum n'est pas atteint.

En application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que « *le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente...* », Monsieur le Maire déclare que le Conseil Municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer.

Il renvoie la séance au lundi 18 décembre 2023 à 17h30. Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du Conseil Municipal avec le même ordre du jour.

La séance pourra alors se tenir valablement sans condition de quorum.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

A RAINVILLERS, le 14 décembre 2023

 Le Maire,  
**Laurent LEFEVRE**